

Passage aux Responsabilités et Compétences Elargies

Objectifs inscrits dans le projet 2009-2012

- Mieux affecter ses ressources aux priorités de son projet de formation et de recherche ;
- Gérer l'ensemble de ses moyens humains avec plus d'efficacité.

Actions conduites et résultats

- Meilleure identification du périmètre de responsabilité de l'UPMC en matière de ressources humaines. La « communauté de travail » UPMC est constituée de tous les personnels présents dans ses structures, qu'ils soient rémunérés par elle, les EPST ou l'Etat.
Proposition aux EPST d'une gestion des ressources humaines conjointe en vue d'éviter les doublons et les omissions dans la gestion. Elle vise à rendre effective et systématique la concertation sur les mouvements de personnel, à permettre la convergence de certaines politiques (responsabilités et rémunérations par exemple) et à favoriser la convergence des statuts (délégations décidées ensembles, harmonisation des temps de travail, etc.).
- Développement des outils de pilotage de la masse salariale. Vérification de la conformité du calcul de la paye, des risques de trésorerie et des risques de financement notamment grâce à l'outil SIFAC et aux outils propres développés en interne. Suivi mensuel des évolutions de la masse salariale par structures et par actions LOLF afin de vérifier le bon respect du plafond d'emplois. Modélisation de plusieurs scénarios et analyse de leur degré de précision tant pour le titre 2 (dépenses des personnels de l'Etat, c'est-à-dire les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales ainsi que les prestations sociales et les allocations diverses) que pour le « hors titre 2 » afin de déterminer des diagnostics.
- Développement d'une Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) qui permettra de mettre en perspective le recrutement et la formation des agents avec les besoins de notre établissement tant pour les personnels d'appui que pour les enseignants-chercheurs.
- Le CA demande à bénéficier des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines le 14 mars 2011.
Avis positif du CTP le 8 mars 2011 pour le passage aux responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines et demande le transfert du patrimoine.